



Les questionne et réponse française suit l'anglais.

1. Please confirm if any Protected information will be shared with the team and if so, can we propose energy experts as part of the team who may not have clearance (and would therefore not view or access the Protected information)?

Answer 1

As per the RFP, the supplier will be given access to Protected B-level information as indicated in Part 7 – Resulting Contract Clauses. As a result, all proposed individuals must meet the security requirements as indicated in Part 7 – Resulting Contract Clauses.

2. Could the crown please elaborate how R3 will be scored? In the RFP, it says that each proposed resource MUST possess at least two (2) years of recent and indepth expertise conducting engagement sessions in the energy sector within the past 5 years. Experience should not overlap (M7); however, the points breakdown is 1 point for each year of experience beyond 2 years, 2 points if the experience is in the last 5 years, in engagement services and policy analysis in the energy sector, to a maximum of eight points per resource (and a maximum of 5 resources). Is the 1 point for each year of experience beyond the 2 years from M7? or is it beyond two extra years on top of the M7? and is the experience demonstrate here has to be within 5 years (since the scoring of 2 points "if the experience is in the last 5 years" would suggest that you could earn point if its not within 5 years).

Answer 2

Points will be awarded beyond the mandatory criteria in M7. A maximum amount of 8 points per resource, where:

- 1 point – for each year of experience beyond 2 years, but not within the last 5 years.
- 2 points – for each year of experience beyond 2 years, if that year of experience is within the last 5 years.

3. Would the crown accept reliability clearance of proposed resources at the time of contracting instead of at the proposal stage?

Answer3

As per PART 6 – 6.1, 1 “Before the award of a contract, security conditions must be met – therefore proposals must include a completed AFR form. I have uploaded the form and a guidance document on canadabuys.canada.ca

4. Would the crown allow other staff (such as research assistants, etc.) not included in the proposal submission to be part of the project?

Answer4

All resources who work on the requirement, must be cleared at the required level of the SRCL.

5. Could we please ask for a two-week extension for the proposal submission?

Answer 5

Please view RFP 5000073423, Amendment 001 – an extension has been issued.



6. We understand the security requirements for each individual proposed resource. As for the work site(s), will all work on the Project have to be done at a site with document safeguarding capability, or would individuals with Protected B Reliability status (or higher) be able to work on the Project at other sites?

Answer 6

For contracts that require a company to hold a valid Document Safeguarding Capability (DSC), where the supplier will be required to store or maintain Protected information or assets at its place of business and/or on its IT systems, the work must take place at the location that has been inspected and approved for DSC capability by PSPC's Contract Security Program. When handling any Protected information/documents or assets, this can only happen in the supplier's place of business granted a DSC, by the supplier's personnel that hold the necessary security clearance. Protected information cannot be handled or stored outside the contractor's place of business with DSC approval or an NRCan facility even if contractors are security cleared.

Additionally, I would draw your attention to clauses 3 and 4 of section 7.3.2 in the attached RFP:

3. The Contractor MUST NOT utilize its facilities to process, produce, or store PROTECTED information or assets until the CSP, PWGSC has issued written approval.

4. The Contractor MUST NOT utilize its Information Technology systems to electronically process, produce, or store PROTECTED information until the CSP, PWGSC has issued written approval. After approval has been granted or approved, these tasks may be performed at the level of PROTECTED B.

Under the resulting contract, the supplier will need to receive written approval from the Contract Security Program before being able to process, produce, or store PROTECTED information at its place of business and using its IT systems.

7. Criteria M3 and R5 reference the Project Team Leader's experience leading stakeholder engagement and research in the energy sector. Please confirm that:
1. Projects related to energy/GHG reduction conducted for federal and provincial government will be considered "projects in the energy sector" or the purposes of these criteria
 2. Projects that include stakeholder engagement, or that include research, or that include both engagement and research will contribute to meeting these criteria.

Answer 7

For bullet 1 Yes, projects related to energy/GHG reduction will be considered.

For bullet 2 Yes, projects that include stakeholder engagement, or that include research, or that include both engagement and research will contribute to meeting these criteria. The Project Team Leader's CV should identify their experience in both these areas to meet the minimum criteria.

8. Criteria R1 (Project Summaries) requires a "Demonstration of how the project involved energy policy and regulation" be provided under Heading 4 (emphasis added). Is the intention that each project



involve both energy policy and energy regulation, or are projects involving energy policy and/or energy regulation suitable?

Answer 8

Projects involving energy policy and/or energy regulation are suitable. Please highlight how the projects included energy policy and regulation, as identified in the evaluation criteria.

9. Criterial R4 (Experience in providing energy policy and / or regulatory analysis services) asks for "experience in the provision of energy policy and / or regulatory analysis and advisory services" for each proposed resource. Please confirm that experience in the provision of energy policy analysis/advisory services and/or energy regulatory analysis/advisory services is acceptable.

Answer 9

R4 asks for experience in the provision of energy policy and / or regulatory analysis and advisory services. Therefore, analysis and advisory services in the domain of either or regulatory analysis and energy policy is sufficient.

10. Criteria M3 states that "The Bidder's proposed Project Team Leader MUST have at least five (5) years of experience* in the past 10 years in leading and delivering stakeholder engagement projects and research in the energy sector". Criteria R5 (Team Leader's Experience) states that the proposed Team Leader should "demonstrate experience in stakeholder engagement projects, research, and the energy sector" (emphasis added). Are these criteria meant to demonstrate experience delivering stakeholder engagement and/or research specifically in the energy sector? Alternately, is it acceptable to demonstrate each element separately (that is, to demonstrate experience delivering stakeholder engagement, experience in research, and experience in the energy sector)?

Answer 10:

M 3 refers to the Project Team Leader's experience in leading and delivering stakeholder engagement and research in the energy sector. The Project Team' Leader's CV should identify their experience in both these areas to meet the minimum criteria.

11. In Section 5.1.2.2 of the RFP it states only Aboriginal businesses are eligible or joint ventures between at least one Aboriginal business and a non-Aboriginal business. Can you please confirm if non-aboriginal businesses are only eligible if they submit as a joint venture with an Aboriginal business?

Answer 11

That is incorrect, section 5.1.2.2 is outlining what entities are eligible to be considered an Aboriginal business. The RFP is not set-aside for aboriginal businesses.

12. Also, if an Aboriginal business and non-Aboriginal business submit a proposal as a joint venture, is the Aboriginal business required to be the contract lead?

Answer 12

No.



13. Is there flexibility around the timing of some or all of the project milestones/deliverables shown on p. 23-24 of the RFP?

Answer 13

Specific timelines for the milestones can be discussed upon contract award with the successful bidder. Some flexibility can be provided, within reason and can be discussed in more detail with the successful bidder.

14. Are we correct in our understanding of how Phase I & II activities:

- **Phase I: Key Informant Engagement includes** - One engagement session with leading stakeholders. The vendor is required to develop the materials, agendas, and logistics for the engagement sessions, including the provision of staff to effectively deliver the event.
- **Phase II: Co-development Workshops includes** - Six workshops with stakeholder groups. This will include key Government of Canada entities, regulators, utilities, Provincial / Territorial government actors, and private sector actors. The vendor is required to develop the materials, agendas, and logistics for the engagement sessions, including the provision of staff to effectively deliver the event.

Answer 14

Correct.

15. Are you able to provide more detail on what is expected regarding M6: "Bidders MUST be able to provide the engagement sessions and workshops in both of Canada's official languages."

- Does that mean that every engagement session and/or workshop must be delivered in both languages (including all written materials and all facilitation) or that each session is offered in both languages but (as separate sessions).

Answer 15

The sessions will be delivered at the same time and in both languages for those who require each language, respectively.

The requirements can be discussed at the time of the delivery of the contract, however, the project team should have the necessary project team members to facilitate the sessions in both official languages.

16. Will NRCan be providing any content or background information for the development of workshop guides and materials, or is the successful proponent expected to conduct background research and content creation to develop facilitation materials and guides.

Answer 16

The successful proponent is expected to conduct background research and content creation to develop facilitation materials and guide as identified in the statement of work. NRCan templates for standard powerpoints, word documents can be provided.



17. Can you clarify, for the rated resources, M7 and R3, as the qualifications are the same, if we propose the same resource, will we be awarded full points if the resource has the same 24-month non-overlapping experience for both M7 and R3?

Answer 17

For R3 – points will be awarded beyond the M7 mandatory criteria.
Maximum points will be provided as outlined in the evaluation criteria.

18. Can you provide clarification that the engagement is with downstream electric and gas distribution utilities only (i.e. the Utilities who bill the end customer) and not as much with entities involved in upstream and midstream?

Answer 18

This relates only to the distribution side of the electricity system.

19. With respect to grid modernization, can you confirm if this references the distribution side or includes generation and transmission infrastructure?

Answer 19

This relates only to the distribution side of the electricity system.

20. Please confirm if R3 and R4 Resource years of experience and specific projects can include experience in other roles outside the proponent firm?

Answer 20

Years of experience in other roles outside the bidder's firm can be included.

21. Please clarify the connection between the M4 Mandatory Criteria and R3, R4 and R5 Rated Requirements. For example, will a total of 5 Resources will be scored using the R3, R4, and R5 criteria, OR will 5 Resources will be scored by the R3/R4 criteria and an additional 1 Resource for the R5 criteria, or another arrangement.

Answer 21

M4 is the requirement to include CVs for the Team Leader and Proposed Resources. The information provided in the CV will be used to evaluate the bidder in rated criteria R3, R4 and R5. A maximum of 5 resources will be evaluated for R3, R4, and R5. Points will be awarded beyond the mandatory criteria.

22. While our team recognizes that this scope of work would not be made public and it is intended for NRCan's use, would NRCan be open to exploring synergies between this work and other projects? As an example, if one workshop were to convene a specific set of stakeholders for the purpose of this project, could we combine efforts by reserving the first 1-2 hours for this project, and then tack on 1 hour to explore a related topic with the same group?

Answer 22



We are unable to comment on proposed approaches as part of the Question and Answers. If the project proposal is leveraging potential synergies to leverage existing meetings, this should be described in the proposal.

23. Under Mandatory Evaluation Criteria M4, references are requested for Resources, including client contact information. Please confirm the reference is in relation to English and/or French language capability, and confirm if one reference is sufficient.

Answer 23

Yes, this reference refers to the proposed resource's English and French Language capabilities (reading, written and oral). The experience can be demonstrated by providing evidence of previous engagement(s) completed (with a reference), or the other option as indicated in the evaluation criteria, which includes providing evidence of education / training (certificate or transcript).

- It is up to the discretion of the bidder to provide a sufficient number of references to demonstrate the mandatory criteria is met.

24. Given that NRCan will only evaluate the first 5 resources provided and the pricing requirement is for a fixed and firm price, is it possible that vendors propose to use the 5 evaluated resources significantly and for management and oversight purposes while also providing more junior resources (who would not be evaluated directly) as part of the pricing response so that total costs can be managed effectively based on per diem rates?

Answer 24

The project team and their respective roles are at the discretion of the bidder and should to be identified in the bid. It is expected that resources listed in the bid will ultimately be responsible for the oversight and the delivery of those items. The team delivering the work should be identified in the bid and those will be resources the project will be evaluated against

25. Is there an expected minimum level of involvement of the 5 evaluated resources (hrs or days)? Or could some of the 5 evaluated resources be treated as Subject Matter Experts (SMEs) and their involvement be included more on an as needed basis?

Answer 25

The project team and their respective roles and responsibilities are at the discretion of the bidder and should be identified in the project bid.

26. What is the expected duration in hours for each of the 6 workshops?

Answer 26

The proposed plan and methodology should be identified as part of the bid proposal, including the duration of the workshops.

END OF Q/A



Version française:

1. Veuillez confirmer si des informations protégées seront partagées avec l'équipe et si oui, pouvons-nous proposer des experts en énergie au sein de l'équipe qui pourraient ne pas avoir d'autorisation (et ne pourraient donc pas voir ou accéder aux informations protégées)?

Réponse 1

Conformément à la DP, le fournisseur aura accès aux informations protégées de niveau B, comme indiqué dans la partie 7 – Clauses du contrat subséquent. Par conséquent, toutes les personnes proposées doivent satisfaire aux exigences de sécurité indiquées dans la partie 7 – Clauses du contrat subséquent.

2. La couronne pourrait-elle expliquer comment R3 sera noté ? Dans la demande de propositions, il est indiqué que chaque ressource proposée DOIT posséder au moins deux (2) années d'expertise récente et approfondie dans la conduite de séances de mobilisation dans le secteur de l'énergie au cours des cinq dernières années. L'expérience ne doit pas se chevaucher (M7); cependant, la répartition des points est de 1 point pour chaque année d'expérience au-delà de 2 ans, 2 points si l'expérience remonte aux 5 dernières années, dans les services d'engagement et l'analyse des politiques dans le secteur de l'énergie, jusqu'à un maximum de huit points par ressource (et un maximum de 5 ressources). Le 1 point pour chaque année d'expérience est-il au-delà des 2 années de M7 ? ou est-ce au-delà de deux années supplémentaires au dessus du M7 ? et l'expérience démontrée ici doit être dans les 5 ans (puisque la notation de 2 points "si l'expérience remonte aux 5 dernières années" suggérerait que vous pourriez gagner des points si ce n'est pas dans les 5 ans).

Réponse 2

Des points seront attribués au-delà des critères obligatoires de M7. Un montant maximum de 8 points par ressource, où :

- 1 point – pour chaque année d'expérience au-delà de 2 ans, mais pas au cours des 5 dernières années.
- 2 points – pour chaque année d'expérience au-delà de 2 ans, si cette année d'expérience se situe au cours des 5 dernières années.

3. L'État accepterait-il l'autorisation de fiabilité des ressources proposées au moment de la passation du contrat plutôt qu'à l'étape de la proposition ?

Réponse 3

Conformément à la PARTIE 6 – 6.1, 1 « Avant l'attribution d'un contrat, les conditions de sécurité doivent être respectées – les propositions doivent donc inclure un formulaire AFR dûment rempli. J'ai téléchargé le formulaire et un document d'orientation sur canadabuys.canada.ca.

4. La Couronne permettrait-elle à d'autres membres du personnel (tels que des assistants de recherche, etc.) non inclus dans la soumission de la proposition de faire partie du projet ?

Réponse 4

Toutes les ressources qui travaillent sur le besoin doivent être habilitées au niveau requis de la LVERS.



5. Pouvons-nous s'il vous plaît demander une prolongation de deux semaines pour la soumission de la proposition ?

Réponse 5

Veillez consulter la DDP 5000073423, modification 001 – une prolongation a été émise.

6. Nous comprenons les exigences de sécurité pour chaque ressource proposée. En ce qui concerne le(s) site(s) de travail, tous les travaux sur le projet devront-ils être effectués sur un site doté d'une capacité de sauvegarde des documents, ou les personnes ayant un statut de fiabilité Protégé B (ou supérieur) pourront-elles travailler sur le projet sur d'autres sites ?

Réponse 6

Pour les contrats qui exigent qu'une entreprise détienne une capacité de sauvegarde de documents (DSC) valide, où le fournisseur sera tenu de stocker ou de conserver des informations ou des actifs protégés sur son lieu d'affaires et/ou sur ses systèmes informatiques, le travail doit avoir lieu à l'emplacement qui a été inspecté et approuvé pour la capacité DSC par le Programme de sécurité des contrats de SPAC. Lors de la manipulation d'informations/documents ou actifs protégés, cela ne peut se produire que dans le lieu d'affaires du fournisseur bénéficiant d'un DSC, par le personnel du fournisseur qui détient l'habilitation de sécurité nécessaire. Les informations protégées ne peuvent pas être manipulées ou stockées à l'extérieur du lieu d'affaires de l'entrepreneur avec l'approbation de DSC ou dans une installation de RNCan, même si les entrepreneurs détiennent une autorisation de sécurité.

De plus, j'attire votre attention sur les clauses 3 et 4 de la section 7.3.2 de la DDP ci-jointe :

3. L'entrepreneur NE DOIT PAS utiliser ses installations pour traiter, produire ou stocker des renseignements ou des biens PROTÉGÉS jusqu'à ce que le fournisseur de services de TPSGC ait émis une approbation écrite.
4. L'entrepreneur NE DOIT PAS utiliser ses systèmes de technologie de l'information pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements PROTÉGÉS jusqu'à ce que le fournisseur de services de TPSGC ait émis une approbation écrite. Une fois l'approbation accordée ou approuvée, ces tâches peuvent être exécutées au niveau PROTÉGÉ B.

En vertu du contrat résultant, le fournisseur devra recevoir l'approbation écrite du programme de sécurité des contrats avant de pouvoir traiter, produire ou stocker des informations PROTÉGÉES sur son lieu d'affaires et en utilisant ses systèmes informatiques.

7. Les critères M3 et R5 font référence à l'expérience du chef d'équipe de projet en matière de mobilisation des parties prenantes et de recherche dans le secteur de l'énergie. Confirmez s'il-vous-plaît:
- Les projets liés à la réduction de l'énergie/des GES menés pour le compte des gouvernements fédéral et provincial seront considérés comme des « projets dans le secteur de l'énergie » aux fins de ces critères.
 - Les projets qui incluent l'engagement des parties prenantes, ou qui incluent de la recherche, ou qui incluent à la fois l'engagement et la recherche contribueront à répondre à ces critères.

Réponse 7

Pour la puce 1 Oui, les projets liés à la réduction de l'énergie et des GES seront pris en compte.



Pour la puce 2 Oui, les projets qui incluent l'engagement des parties prenantes, ou qui incluent la recherche, ou qui incluent à la fois l'engagement et la recherche contribueront à répondre à ces critères. Le CV du chef d'équipe de projet doit identifier son expérience dans ces deux domaines pour répondre aux critères minimaux.

8. Le critère C1 (Résumés du projet) exige qu'une « Démonstration de la manière dont le projet impliquait une politique et une réglementation énergétiques » soit fournie sous la rubrique 4 (c'est nous qui soulignons). L'intention est-elle que chaque projet implique à la fois une politique énergétique et une réglementation énergétique, ou les projets impliquant une politique énergétique **et/ou une réglementation énergétique sont-ils appropriés ?**

Réponse 8

Les projets impliquant la politique énergétique et/ou la réglementation énergétique sont adaptés. Veuillez souligner comment les projets ont inclus la politique et la réglementation énergétiques, comme indiqué dans les critères d'évaluation.

9. Le critère C4 (Expérience dans la fourniture de services d'analyse de politique énergétique et/ou de réglementation) demande « une expérience dans la fourniture de services d'analyse et de conseil en matière de politique énergétique et/ou de réglementation » pour chaque ressource proposée. Veuillez confirmer qu'une expérience dans la fourniture de services d'analyse/de conseil en matière de politique énergétique et/ou de services d'analyse/de conseil en matière de réglementation énergétique est acceptable.

Réponse 9

C4 demande une expérience dans la fourniture de services d'analyse et de conseil en matière de politique énergétique et/ou réglementaire. Par conséquent, des services d'analyse et de conseil dans le domaine de l'analyse réglementaire et de la politique énergétique sont suffisants.

10. Le critère O3 stipule que « le chef d'équipe de projet proposé par le soumissionnaire DOIT avoir au moins cinq (5) années d'expérience* au cours des 10 dernières années dans la direction et la réalisation de projets d'engagement des parties prenantes et de recherche dans le secteur de l'énergie ». Le critère C5 (Expérience du chef d'équipe) stipule que le chef d'équipe proposé doit « démontrer une expérience dans les projets d'engagement des parties prenantes, la recherche et le secteur de l'énergie » (c'est nous qui soulignons). Ces critères sont-ils destinés à démontrer une expérience en matière d'engagement des parties prenantes et/ou de recherche spécifiquement dans le secteur de l'énergie ? Alternativement, est-il acceptable de démontrer chaque élément séparément (c'est-à-dire démontrer une expérience en matière d'engagement des parties prenantes, une expérience en recherche et une expérience dans le secteur de l'énergie) ?

Réponse 10 :

M 3 fait référence à l'expérience du chef d'équipe de projet dans la direction et la réalisation de l'engagement des parties prenantes et de la recherche dans le secteur de l'énergie. Le CV du chef de l'équipe de projet doit identifier son expérience dans ces deux domaines pour répondre aux critères minimaux.



11. À la section 5.1.2.2 de la DP, il est indiqué que seules les entreprises autochtones ou les coentreprises entre au moins une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone sont admissibles. Pouvez-vous confirmer si les entreprises non autochtones ne sont admissibles que si elles soumettent une demande en coentreprise avec une entreprise autochtone?

Réponse 11

C'est inexact, la section 5.1.2.2 décrit quelles entités sont admissibles à être considérées comme une entreprise autochtone. La demande de propositions n'est pas réservée aux entreprises autochtones.

12. De plus, si une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone soumettent une proposition en tant que coentreprise, l'entreprise autochtone doit-elle être responsable du contrat ?

Réponse 12

Non.

13. Existe-t-il une flexibilité quant au calendrier de tout ou partie des jalons/livrables du projet indiqués à la p. 23-24 de la DDP ?

Réponse 13

Des délais précis pour les étapes peuvent être discutés lors de l'attribution du contrat avec le soumissionnaire retenu. Une certaine flexibilité peut être accordée, dans la limite du raisonnable, et peut être discutée plus en détail avec le soumissionnaire retenu.

14. Avons-nous raison de comprendre comment les activités des phases I et II :

- Phase I : L'engagement des informateurs clés comprend : Une séance d'engagement avec les principales parties prenantes. Le fournisseur est tenu de développer le matériel, les ordres du jour et la logistique pour les séances de mobilisation, y compris la mise à disposition du personnel nécessaire pour organiser efficacement l'événement.
- Phase II : Les ateliers de co-développement comprennent - Six ateliers avec des groupes de parties prenantes. Cela comprendra les principales entités du gouvernement du Canada, les organismes de réglementation, les services publics, les acteurs des gouvernements provinciaux et territoriaux et les acteurs du secteur privé. Le fournisseur est tenu de développer le matériel, les ordres du jour et la logistique pour les séances de mobilisation, y compris la mise à disposition du personnel nécessaire pour organiser efficacement l'événement.

Réponse 14

Correcte.

15. Êtes-vous en mesure de fournir plus de détails sur ce qui est attendu concernant O6 : « Les soumissionnaires DOIVENT être en mesure d'offrir les séances de mobilisation et les ateliers dans les deux langues officielles du Canada. » Cela signifie-t-il que chaque séance de mobilisation et/ou atelier doit être dispensé dans les deux langues (y compris tous les documents écrits et toute l'animation) ou que chaque séance est offerte dans les deux langues mais (sous forme de séances distinctes).

Réponse 15

Les sessions seront dispensées en même temps et dans les deux langues pour ceux qui ont besoin de chaque langue, respectivement.



Les exigences peuvent être discutées au moment de la livraison du contrat, cependant, l'équipe de projet devrait disposer des membres nécessaires pour animer les sessions dans les deux langues officielles.

16. RNCan fournira-t-il du contenu ou des informations générales pour l'élaboration de guides et de documents d'atelier, ou le proposant retenu devra-t-il effectuer des recherches de base et créer du contenu pour élaborer du matériel et des guides d'animation.

Réponse 16

Le proposant retenu devra effectuer des recherches de base et créer du contenu afin d'élaborer du matériel et des guides de facilitation, comme indiqué dans l'énoncé des travaux. Des modèles de RNCan pour les documents PowerPoint et Word standards peuvent être fournis.

17. Pouvez-vous préciser, pour les ressources cotées M7 et R3, puisque les qualifications sont les mêmes, si nous proposons la même ressource, obtiendrons-nous tous les points si la ressource possède la même expérience de 24 mois sans chevauchement pour les deux. M7 et R3 ?

Réponse 17

Pour R3 – des points seront attribués au-delà des critères obligatoires M7.
Le maximum de points sera accordé comme indiqué dans les critères d'évaluation.

18. Pouvez-vous préciser que l'engagement concerne uniquement les services publics de distribution d'électricité et de gaz en aval (c'est-à-dire les services publics qui facturent le client final) et pas autant les entités impliquées en amont et dans le secteur intermédiaire ?

Réponse 18

Cela concerne uniquement le côté distribution du système électrique.

19. En ce qui concerne la modernisation du réseau, pouvez-vous confirmer si cela fait référence au côté distribution ou inclut les infrastructures de production et de transport ?

Réponse 19

Cela concerne uniquement le côté distribution du système électrique.

20. Veuillez confirmer si les années d'expérience des ressources R3 et C4 et des projets spécifiques peuvent inclure une expérience dans d'autres rôles à l'extérieur de l'entreprise proposante ?

Réponse 20

Des années d'expérience dans d'autres rôles en dehors de l'entreprise du soumissionnaire peuvent être incluses.

21. Veuillez clarifier le lien entre les critères obligatoires M4 et les exigences cotées C3, R4 et R5. Par exemple, un total de 5 ressources seront-elles notées en utilisant les critères R3, R4 et R5, OU est-ce que 5 ressources seront notées selon les critères R3/R4 et 1 ressource supplémentaire pour les critères R5, ou un autre arrangement.

Réponse 21



O4 est l'exigence d'inclure les CV du chef d'équipe et des ressources proposées. Les informations fournies dans le CV seront utilisées pour évaluer le soumissionnaire selon les critères cotés R3, R4 et R5. Un maximum de 5 ressources seront évaluées pour R3, R4 et R5. Des points seront attribués au-delà des critères obligatoires.

22. Bien que notre équipe reconnaisse que cette portée de travail ne serait pas rendue publique et qu'elle est destinée à l'usage de RNCan, RNCan serait-il disposé à explorer des synergies entre ce travail et d'autres projets ? À titre d'exemple, si un atelier devait réunir un ensemble spécifique de parties prenantes dans le cadre de ce projet, pourrions-nous combiner nos efforts en réservant les premières 1 à 2 heures pour ce projet, puis ajouter 1 heure pour explorer un sujet connexe avec le même groupe ?

Réponse 22

Nous ne sommes pas en mesure de commenter les approches proposées dans le cadre des questions et réponses. Si la proposition de projet exploite des synergies potentielles pour tirer parti des réunions existantes, cela doit être décrit dans la proposition.

23. Sous le critère d'évaluation obligatoire O4, des références sont demandées pour les ressources, y compris les coordonnées du client. Veuillez confirmer que la référence concerne la capacité linguistique en anglais et/ou en français, et confirmer si une seule référence est suffisante.

Réponse 23

Oui, cette référence fait référence aux capacités linguistiques en anglais et en français de la ressource proposée (lecture, écrite et orale). L'expérience peut être démontrée en fournissant la preuve d'engagements antérieurs complétés (avec une référence), ou toute autre option indiquée dans les critères d'évaluation, qui comprend la fourniture d'une preuve d'études/de formation (certificat ou relevé de notes).

- Il est à la discrétion du soumissionnaire de fournir un nombre suffisant de références pour démontrer que les critères obligatoires sont respectés.

24. Étant donné que RNCan n'évaluera que les 5 premières ressources fournies et que l'exigence de prix est fixe et ferme, est-il possible que les fournisseurs proposent d'utiliser les 5 ressources évaluées de manière significative et à des fins de gestion et de surveillance tout en fournissant également des ressources plus juniors. (qui ne serait pas évalué directement) dans le cadre de la réponse en matière de tarification afin que les coûts totaux puissent être gérés efficacement sur la base de taux journaliers ?

Réponse 24

L'équipe de projet et leurs rôles respectifs sont à la discrétion du soumissionnaire et doivent être identifiés dans l'offre. Il est prévu que les ressources indiquées dans la soumission seront en fin de compte responsables de la surveillance et de la livraison de ces éléments. L'équipe qui réalise le travail doit être identifiée dans l'offre et ce seront les ressources par rapport auxquelles le projet sera évalué.

25. Y a-t-il un niveau minimum d'implication attendu des 5 ressources évaluées (heures ou jours) ? Ou certaines des cinq ressources évaluées pourraient-elles être traitées comme des experts en la matière (PME) et leur participation pourrait-elle être davantage incluse en fonction des besoins ?



Réponse 25

L'équipe de projet ainsi que leurs rôles et responsabilités respectifs sont à la discrétion du soumissionnaire et doivent être identifiés dans l'offre de projet.

26. Quelle est la durée prévue en heures pour chacun des 6 ateliers ?

Réponse 26

Le plan et la méthodologie proposés doivent être identifiés dans le cadre de la proposition de candidature, y compris la durée des ateliers.

FIN DE Q / R